



Remboursement des prêts après le divorce

Par **sch123**, le **20/01/2016** à **13:10**

Bonjour

Mon ex a quitté le domicile depuis 3 ans et m'a laissé tous les remboursements sur les bras (maison, prêts conso, impôts...).

Elle a été condamnée par le juge à payer la moitié d'un des prêts à la conso. Elle s'en est acquittée mensuellement pendant 6 mois. Depuis plus d'un an elle a décidé d'arrêter. Depuis la banque me prélève la totalité.

De plus, elle a signé un papier avec son avocat qu'elle s'acquitterait de la moitié d'un autre prêt en commun une fois le partage des biens.

Le divorce a été prononcé maintenant enfin. Puis je réclamer ma part ? de quelle manière procéder ? Mon avocat ne m'a pas donné de réponse encore.

Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **20/01/2016** à **13:15**

bonjour,

avant d'obtenir une réponse de votre avocat, vous pouvez par LRAR mettre en demeure votre ex de payer et de vous rembourser les sommes dues.

il vous faudra sans doute liquider la communauté.

salutations

Par **sch123**, le **20/01/2016** à **13:18**

Merci pour votre réponse.

Pouvez vous me donner la définition de "liquider la communauté" ? merci